

Gouvernement du Québec

## Décret 59-99, 27 janvier 1999

CONCERNANT le Programme d'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, une régie régionale de la santé et des services sociaux doit élaborer, en collaboration avec les établissements de sa région et, le cas échéant, conjointement avec d'autres régies régionales, un programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise, pour les personnes d'expression anglaise dans les établissements qu'elle indique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 508 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le gouvernement désigne parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise les services de santé et les services sociaux en langue anglaise;

ATTENDU QU'en vertu du décret 580-88 du 20 avril 1988, le gouvernement a désigné parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise les services de santé et les services sociaux en langue anglaise;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui régissent l'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise aux personnes d'expression anglaise, s'appliquent dans le respect des dispositions de la Charte de la langue française;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un programme d'accès doit être approuvé par le gouvernement et être révisé au moins tous les trois ans;

ATTENDU QUE le programme d'accès de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été approuvé par le décret 852-89 du 31 mai 1989;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver un nouveau programme;

ATTENDU QU'en vertu d'une résolution dûment adoptée, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a adopté un tel programme d'accès et désire le soumettre à l'approbation du gouvernement;

IL EST ORDONNÉ en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE le Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, annexé au présent décret, soit approuvé.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

### Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, conformément à l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2)

Établissements	Services offerts
<b>Établissement désigné dans la région</b>	
Aucun	
<b>Établissements indiqués dans la région (11)</b>	
CLSC (5)	
Centre local de services communautaires des Îles — Point de services de l'Est et de l'Île d'entrée	Accueil, évaluation et orientation, admission et enregistrement de bénéficiaires, services d'urgence de santé, soins infirmiers et d'assistance personnelle en milieu naturel, santé maternelle et infantile et services de travail communautaire.

Établissements	Services offerts	Établissements	Services offerts
Centre local de services communautaires Malauze • Mission CLSC (siège social de Matapédia et point de services Pointe-à-la-Croix)	Accueil, évaluation et orientation, accueil psychosocial, services de santé, aide et soins à domicile, santé maternelle et infantile, services sociaux enfance-famille, services nutrition-diététique, santé au travail, services communautaires, clinique SIDA, services de santé et services sociaux en milieu scolaire (Escuminac)	Centres hospitaliers (4)	
• Mission CHSLD (Matapédia)	Services courants de soins de longue durée	Centre hospitalier de l'Archipel	Services d'admission et services d'urgence
Centre local de services communautaires Mer et Montagnes — Point de services de Gaspé — Point de services de Barachois 1 jour/sem.	Accueil, évaluation et orientation, accueil psychosocial, services de santé 1j./sem Barachois, services de santé et services sociaux en milieu scolaire (écoles anglophones de Belle-Anse, Gaspé, et polyvalente C.E. Pouliot, secteur anglophone), aide et soins à domicile, services sociaux enfance-famille, santé maternelle et santé infantile, santé au travail, services communautaires.	Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs	Services courants de soins de courte durée et de soins de longue durée
(fusion du CLSC de la Pointe, et du CLSC l'Estran avec le Centre de santé des Hauts-Bois)		Centre hospitalier de Chandler	Services d'accueil et d'admission, services d'urgence, services de médecine nucléaire (régionale), services d'orthopédie (sous-régionale).
— Point de services de Murdochville	Info-santé (régionale)	Centre hospitalier de Gaspé — Pavillon Hôtel-Dieu	Services courants de soins de courte durée
CLSC-CHSLD Baie-des-Chaleurs • Mission CLSC au siège social de Paspébiac	Accueil, évaluation et orientation, urgence médicale et psychosociale santé maternelle et infantile, aide, soins et réadaptation à domicile, services de santé et services sociaux en milieu scolaire (écoles anglophones de New-Richmond, New-Carlisle, Shigawake-Port-Daniel Ouest, Polyvalente de Bonaventure-section anglophone), service d'organisation communautaire, service d'information.	— Pavillon Mgr Ross	Services courants de soins de longue durée et de psychiatrie.
(fusion CLSC Chaleurs et Centre d'accueil de la Baie)		CPEJ (1)	
• Mission CHSLD: Centre de New-Carlisle et Senior's Bay à New-Richmond	Accueil, services d'hébergement et de soins de longue durée, services soins infirmiers, services d'animation.	Centre Jeunesse Gaspésie/ Les Îles * Centre administratif et services régionaux	Accueil, réception et traitement des signalements, évaluation, orientation, prise en charge de révision (LPJ), services d'urgence sociale, services de contentieux, recherche des antécédents biologiques et de retrouvailles, services prédécisionnels et psychosociaux (LJC), services de psychologue, service de plaintes.
Centre local de services communautaires-Centre hospitalier de soins de longue durée Pabok — Point de services de Gascons	Accueil, évaluation et orientation, accueil psychosocial, services de santé, services de soins à domicile, services sociaux enfance-famille, santé maternelle et infantile, santé dentaire, services communautaires.	* Succursales Côte-de-Beaupré, Bonaventure-Avignon	Accueil, évaluation-orientation, prise en charge, révision (LPJ), services de réadaptation dans le milieu, services dispensés aux ressources de types familial et intermédiaire
		* Succursale Iles-de-la-Madeleine	Accueil, évaluation-orientation, prise en charge, révision (LPJ), services dispensés aux ressources de types familial et intermédiaire
		* Succursale de Pabok	Évaluation-orientation, prise en charge, révision (LPJ),
		CHSLD (1)	
		Le Centre de réadaptation de la Gaspésie aux points de services: * Côte-de-Beaupré * Bonaventure * Avignon * Pabok	Services d'accueil, d'évaluation et d'orientation, services sociaux, services d'adaptation et de soutien à la personne, à la famille et aux proches, services résidentiels, services de soutien aux milieux d'intégration, services de préparation, d'insertion et de maintien au travail, services de traitement des plaintes

Le programme d'accès de la Gaspésie-îles-de-la-Madeleine spécifie également que la Régie régionale a entrepris des démarches auprès d'autres régies afin de convenir de modalités d'accessibilité, pour sa clientèle anglophone, à certains services offerts en langue anglaise par des établissements de ces régions.

31478

Gouvernement du Québec

## Décret 60-99, 27 janvier 1999

CONCERNANT le Programme d'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région de Lanaudière

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, une régie régionale de la santé et des services sociaux doit élaborer, en collaboration avec les établissements de sa région et, le cas échéant, conjointement avec d'autres régies régionales, un programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise, pour les personnes d'expression anglaise dans les établissements qu'elle indique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 508 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le gouvernement désigne parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise les services de santé et les services sociaux en langue anglaise;

ATTENDU QU'en vertu du décret 580-88 du 20 avril 1988, le gouvernement a désigné parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise les services de santé et les services sociaux en langue anglaise;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui régissent l'accès à des services de santé et à des services sociaux en

langue anglaise aux personnes d'expression anglaise, s'appliquent dans le respect des dispositions de la Charte de la langue française;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un programme d'accès doit être approuvé par le gouvernement et être révisé au moins tous les trois ans;

ATTENDU QUE le programme d'accès de la région de Lanaudière et des Laurentides a été approuvé par le décret 1305-89 du 9 août 1989;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver un nouveau programme;

ATTENDU QU'en vertu d'une résolution dûment adoptée, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière a adopté un tel programme d'accès et désire le soumettre à l'approbation du gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE le Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région de Lanaudière, annexé au présent décret, soit approuvé.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

### **Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région de Lanaudière, conformément à l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2).**

Établissements	Services offerts
Établissement désigné dans la région	
Centre d'hébergement et de soins de longue durée Heather Inc.	Services d'hébergement et de soins longue durée, centre de jour, ergothérapie, physiothérapie, services d'animation-loisirs, services diéto-alimentaire, services médicaux et dentaires, hébergement temporaire.